



Juin 2021

L'aide aux médias conformément au train de mesures

Tous les montants sont exprimés en millions de francs par année.

Affectation	2021	Train de mesures en faveur des médias
Presse écrite: aide indirecte à la presse (loi sur la poste)		
Distribution ordinaire des quotidiens, hebdomadaires et bi-hebdomadaires en abonnement ¹⁾	30	50
Distribution matinale de quotidiens, hebdomadaires et journaux dominicaux en abonnement ¹⁾	0	40
Distribution ordinaire des journaux et périodiques de la presse associative et des fondations ¹⁾	20	30
Diffuseurs de radio et de télévision (loi sur la radio et la télévision)		
Diffuseurs de radio et de télévision privés avec concession et quote-part de la redevance ²⁾	81	Env. 109 au maximum
Mesures d'aide en faveur de tous les médias électroniques (loi sur la radio et la télévision)		
Prestations d'agences	4 ²⁾	Env. 28 au maximum (contributions fixées par le Conseil fédéral, en fonction des besoins) ²⁾
Institutions de formation et de perfectionnement dans le domaine du journalisme d'information	1 ¹⁾	
Organismes d'autorégulation de la branche		
Projets informatiques des médias électroniques		
Médias en ligne (loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne) ¹⁾	0	30

Sources de financement:

¹⁾ Ressources générales de la Confédération

²⁾ Redevance de radio-télévision